

Politique de gestion des renseignements personnels de Domaine Forget

La Politique de gestion des renseignements personnels (la « **Politique** ») de Le Domaine Forget de Charlevoix inc. (« **Domaine Forget** »), est modelée à partir des principes énoncés dans la norme nationale du Canada intitulée « *Code type pour la protection des renseignements personnels* » (CAN / CSA-Q830-96) et tient compte des dispositions du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (« RGPD », intitulé « *Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE* »).

Rien dans cette Politique n'a pour effet de créer des obligations pour Domaine Forget au-delà de celles imposées par les lois et règlements applicables en matière de protection des Renseignements personnels.

TABLE DES MATIÈRES

Cette Politique couvre les aspects suivants en matière de gestion des Renseignements personnels :

1. Responsabilité
2. Fins et limitation des fins
3. Consentement
4. Limites de la collecte, minimisation des données, loyauté et légalité
5. Limites de l'utilisation, de la communication et de la conservation
6. Exactitude, intégrité, confidentialité et droit de rectification
7. Mesures de sécurité
8. Ouverture et transparence
9. Accès et autres droits
10. Plainte à l'égard du non-respect des principes

DÉFINITIONS

Dans la Politique :

- Votre « **Consentement** » signifie toute manifestation de volonté, libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle vous acceptez, par une déclaration ou par un acte positif clair, que des Renseignements personnels vous concernant fassent l'objet d'un Traitement.
- « **Destinataire** » désigne une personne physique ou morale, une autorité publique, une agence ou un autre organisme, qui reçoit la communication de Renseignements personnels, qu'il s'agisse ou non d'un Tiers.

- « **Intermédiaire** » désigne une personne physique ou morale, une autorité publique, une agence ou tout autre organisme qui fait le Traitement des Renseignements personnels au nom de Domaine Forget.
- « **Limitation du Traitement** » signifie le marquage de Renseignements personnels conservés dans le but de limiter leur Traitement futur.
- « **Profilage** » désigne toute forme de traitement automatisé de Renseignements personnels consistant à utiliser ces Renseignements personnels pour évaluer certains aspects personnels relatifs à une personne physique, notamment pour analyser ou prédire des éléments concernant le rendement au travail, la situation économique, la santé, les préférences personnelles, les intérêts, la fiabilité, le comportement, la localisation ou les déplacements de cette personne physique.
- « **Pseudonymisation** » signifie le Traitement de Renseignements personnels de telle façon que ceux-ci ne puissent plus être attribués à une personne concernée précise sans avoir recours à des informations supplémentaires, pour autant que ces informations supplémentaires soient conservées séparément et soumises à des mesures techniques et organisationnelles afin de garantir que les Renseignements personnels ne sont pas attribués à une personne physique identifiée ou identifiable.
- « **Renseignements personnels** » désigne tout renseignement concernant une personne physique identifiée ou identifiable.
- « **Responsable du Traitement** » désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, l'agence ou tout autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les fins et les moyens du Traitement de Renseignements personnels.
- « **Tiers** » désigne une personne physique ou morale, une autorité publique, un service ou un organisme autre que vous (en tant que personne concernée), un Responsable du Traitement, un Intermédiaire et les personnes qui, placées sous l'autorité directe d'un Responsable du Traitement ou d'un Intermédiaire, sont autorisées à traiter des Renseignements personnels.
- « **Traitement** » désigne toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des Renseignements personnels ou des ensembles de Renseignements personnels, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.
- « **Violation de Renseignements personnels** » s'entend d'une violation de la sécurité entraînant, de manière accidentelle ou illicite, la destruction, la perte,

l'altération, la communication non autorisée de Renseignements personnels transmis, conservés ou autrement traités, ou l'accès non autorisé à de tels Renseignements personnels.

- « **Vous** » désigne vous-même ou toute personne physique identifiée ou identifiable.

RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE

1. **RESPONSABILITÉ:** Domaine Forget est responsable de la conformité à la présente Politique et sera en mesure de démontrer qu'elle s'y conforme. Domaine Forget a désigné un ou des individus responsables du respect par Domaine Forget de cette Politique.
2. **FINS ET LIMITATION DES FINS:** Les fins pour lesquelles des Renseignements personnels sont recueillis seront généralement déterminées par Domaine Forget au moment de la collecte ou avant celle-ci, pour des fins déterminées, explicites et légitimes, et ne pourront pas être traités ultérieurement d'une manière incompatible avec ces fins.
3. **CONSENTEMENT:** Votre connaissance et votre Consentement sont requis pour tout Traitement de vos Renseignements personnels, sauf lorsque cela est inapproprié.
4. **LIMITES DE LA COLLECTE, MINIMISATION DES DONNÉES, ÉQUITÉ ET LÉGALITÉ:** La collecte de Renseignements personnels sera adéquate, pertinente et se limitera aux fins identifiées par Domaine Forget pour lesquelles ils sont traités. Les Renseignements personnels seront recueillis de manière honnête et licite.
5. **LIMITES DE L'UTILISATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA CONSERVATION:** Les Renseignements personnels ne seront pas traités à des fins autres que celles auxquelles ils ont été recueillis, sauf avec votre Consentement ou à moins que la loi ne l'exige. Les Renseignements personnels seront conservés aussi longtemps que nécessaire pour la réalisation des fins déterminées sous une forme qui ne permet pas de vous identifier plus longtemps qu'il n'est nécessaire aux fins pour lesquelles les Renseignements personnels sont traités.
6. **EXACTITUDE, INTÉGRITÉ, CONFIDENTIALITÉ ET DROIT DE RECTIFICATION :** Les Renseignements personnels doivent être aussi exacts, complets et tenus à jour tel que l'exigent les fins auxquelles ils sont destinés. Toutes les mesures raisonnables seront prises pour s'assurer que les Renseignements personnels inexacts, compte tenu des fins pour lesquelles ils sont traités, soient effacés ou rectifiés sans délai.

7. **MESURES DE SÉCURITÉ:** Les Renseignements personnels seront protégés au moyen de mesures de sécurité correspondant à leur degré de sensibilité y compris la protection contre le Traitement non autorisé ou illicite et contre la perte accidentelle, la destruction ou l'endommagement, par des mesures techniques ou organisationnelles appropriées.
8. **OUVERTURE ET TRANSPARENCE :** Domaine Forget rendra facilement accessible de l'information précise sur ses politiques et ses pratiques concernant la gestion de vos Renseignements personnels, lesquels seront traités de manière transparente.
9. **ACCÈS DES INDIVIDUS À LEURS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET AUTRES DROITS :** Sur demande, vous serez informé de l'existence et du Traitement de vos Renseignements personnels et obtiendrez l'accès à ces Renseignements personnels. Vous pourrez contester l'exactitude et l'intégralité des Renseignements personnels en question et y apporter les corrections appropriées.
10. **PLAINTES À L'ÉGARD DU NON-RESPECT DES PRINCIPES:** Vous pouvez contester le respect de cette Politique par Domaine Forget en vous adressant aux personnes responsables d'en assurer le respect.

GESTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le nom ou titre et l'adresse de la personne responsable des politiques et des pratiques de Domaine Forget et à qui il faut acheminer les plaintes et les demandes d'information est :

Nathalie Benoit
Adjointe au financement et chargée de projets informatiques
Le Domaine Forget de Charlevoix inc.
5 rang St-Antoine, Saint-Irénée (Québec) G0T 1V0
418 452-8113 #1226

nbenoit@domaineforget.com

CONTENU DE LA POLITIQUE

1. RESPONSABILITÉ

Domaine Forget est responsable de la conformité à la Politique et sera en mesure de démontrer qu'elle s'y conforme. Domaine Forget a désigné un ou des individus responsables du respect par Domaine Forget de cette Politique.

La responsabilité de s'assurer du respect par Domaine Forget de la Politique incombe à la ou aux personnes désignées, même si d'autres personnes au sein de Domaine Forget peuvent être chargées du Traitement des Renseignements personnels. D'autres personnes au sein de Domaine Forget peuvent également être déléguées afin d'agir au nom de la ou des personnes désignées.

Le nom de la ou des personnes désignées par Domaine Forget afin de s'assurer du respect par Domaine Forget de cette Politique sera communiqué sur demande s'il n'est pas précisé à l'intérieur de ce document.

Toute référence à Domaine Forget dans la Politique fait référence aux situations où Domaine Forget agit à titre de Responsable du Traitement et exclut les situations où Domaine Forget agit à titre d'Intermédiaire, sauf indication à l'effet contraire.

Lorsque Domaine Forget détermine les fins et les moyens du Traitement conjointement avec un autre Responsable du Traitement, Domaine Forget et cet autre Responsable du Traitement seront des Responsables du Traitement conjoints qui, d'une manière transparente, détermineront leurs devoirs et responsabilités respectifs en matière de respect des obligations découlant des lois et règlements applicables, au moyen d'un arrangement entre eux (dont l'essentiel vous sera communiqué) reflétant leurs rôles et relations respectifs envers vous. Indépendamment des termes de l'accord, vous pouvez exercer vos droits en vertu des lois et règlements applicables à l'égard de chacun de ces Responsables du Traitement conjoints.

2. FINS ET LIMITATION DES FINS

Les fins pour lesquelles des Renseignements personnels sont recueillis seront généralement déterminées par Domaine Forget au moment de la collecte ou avant celle-ci, pour des fins déterminées, explicites et légitimes et ne pourront pas être traités ultérieurement d'une manière incompatible avec ces fins.

Domaine Forget documentera les fins pour lesquelles les Renseignements personnels sont recueillis, en fonction de la manière dont se fait la collecte, soit oralement ou par écrit. À titre d'exemple, un formulaire de demande en ligne peut faire état de ces fins.

Identifier les fins pour lesquels les Renseignements personnels sont collectés au moment de la collecte ou avant celle-ci permet à Domaine Forget de déterminer les Renseignements personnels dont elle a besoin pour atteindre ces fins. Domaine Forget ne recueillera que les Renseignements personnels nécessaires aux fins mentionnées.

À moins d'indications contraires au moment de la collecte des Renseignements personnels ou avant celle-ci, les fins déterminées, explicites et légitimes, pour

lesquels Domaine Forget peut recueillir vos Renseignements personnels comprennent :

- fournir, maintenir, personnaliser et améliorer ses produits et services;
- permettre à Domaine Forget d'effectuer des opérations internes en lien avec ses produits ou services;
- permettre à Domaine Forget de sélectionner des candidats pour ses services éducatifs; et
- envoyer ou faciliter les communications entre Domaine Forget et vous en lien avec les produits, les services ou les donations.

Lorsque des Renseignements personnels collectés doivent être utilisés à des fins qui n'ont pas été préalablement communiquées, ces nouvelles fins seront identifiées et documentées avant le Traitement et Domaine Forget vous communiquera les informations sur ces autres fins, et toute information complémentaire pertinente mentionnée à l'article 9 de la Politique, à moins que vous ne possédiez déjà cette information. À moins qu'une nouvelle fin soit prévue par la loi, Domaine Forget obtiendra votre Consentement avant d'utiliser tout Renseignement personnel à cette fin.

Domaine Forget pourra vous expliquer à quelles fins sont destinés les Renseignements personnels recueillis.

Si les fins pour lesquelles Domaine Forget traite les Renseignements personnels n'exigent pas ou n'exigent plus votre identification par Domaine Forget, Domaine Forget ne sera pas tenue de conserver, d'acquérir ou de traiter des informations supplémentaires afin de vous identifier dans le seul but de respecter les lois et règlements applicables. Toutefois, dans de tels cas, Domaine Forget ne refusera pas les informations supplémentaires que vous fournissez afin de faciliter l'exercice de vos droits relatifs au Traitement de vos Renseignements personnels.

3. CONSENTEMENT

Vous serez informé de tout Traitement de vos Renseignements personnels et votre Consentement sera obtenu, sauf lorsque cela est inapproprié. (À titre d'exemple, pour des raisons d'ordre juridique, médical ou de sécurité, il peut être impossible ou peu réaliste d'obtenir un Consentement).

3.1. Consentement en général

Votre Consentement au Traitement de vos Renseignements personnels doit être sans ambiguïté, manifeste, donné librement, éclairé et être donné à des fins spécifiques par une déclaration ou par une action affirmative claire. Un tel

Consentement n'est valide que pour le temps nécessaire à l'atteinte des objectifs pour lequel il est demandé.

Domaine Forget sera en mesure de démontrer que vous avez consenti au Traitement de vos Renseignements personnels lorsque ce Traitement est fondé sur votre Consentement.

Généralement, Domaine Forget devrait obtenir le Consentement pour le Traitement de la demande de Renseignements personnels au moment de ou avant la collecte. Dans certaines circonstances, le Consentement au Traitement des Renseignements personnels peut être obtenu après la collecte mais avant l'utilisation (par exemple, lorsque Domaine Forget souhaite utiliser des Renseignements personnels à des fins qui n'avaient pas été identifiées précédemment).

Pour que le Consentement soit significatif, les fins pour lesquelles les Renseignements personnels seront utilisés seront énoncées de façon à ce que vous puissiez raisonnablement comprendre de quelle manière les Renseignements personnels seront utilisés ou communiqués.

Domaine Forget n'exigera pas, comme condition à l'exécution d'un contrat, y compris fournir un bien ou un service, un Consentement au Traitement de Renseignements personnels au-delà de ce qui est nécessaire à l'exécution de ce contrat ou à la réalisation des fins indiquées.

La forme du Consentement que Domaine Forget cherche à obtenir peut varier selon les circonstances et le type de Renseignements personnels. Pour déterminer la forme que prendra le Consentement, Domaine Forget tiendra compte de la sensibilité des Renseignements personnels.

La manière dont Domaine Forget cherche à obtenir le Consentement peut varier selon les circonstances et le type de Renseignements personnels recueillis. Généralement, Domaine Forget cherchera à obtenir un Consentement explicite si les Renseignements personnels sont susceptibles d'être considérés comme étant de nature sensible. Un Consentement implicite sera généralement jugé suffisant lorsque les Renseignements personnels sont de nature moins sensible. Le Consentement peut également être donné par un représentant autorisé (comme par un tuteur légal ou par une personne munie d'une procuration écrite). Le Consentement ne sera pas obtenu par un subterfuge.

Vous pouvez donner votre Consentement de plusieurs manières. À titre d'exemple:

- un formulaire de demande en ligne peut être utilisé pour obtenir le Consentement, recueillir des Renseignements personnels et vous informer de l'utilisation qui sera faite des Renseignements personnels. En

remplissant et en nous retournant le formulaire, vous consentez à la collecte de Renseignements et aux usages précisés;

- une case peut être utilisée afin de vous permettre d'accepter expressément que votre nom ainsi que votre adresse soient communiqués à d'autres organisations;
- le Consentement peut être donné de vive voix lorsque les Renseignements personnels sont recueillis par téléphone; ou
- le Consentement peut être donné au moment où un produit ou service est utilisé.

Si votre Consentement est donné dans le cadre d'une déclaration écrite qui concerne également d'autres matières, la demande de Consentement sera présentée d'une manière qui se distingue clairement des autres matières, sous une forme intelligible et facilement accessible, en langage clair et simple.

Vous pouvez retirer votre Consentement en tout temps aussi facilement qu'il l'est de donner son Consentement, sous réserve de restrictions légales ou contractuelles et d'un préavis raisonnable. Un tel retrait n'affectera pas la légalité du Traitement fondé sur le Consentement avant son retrait, et vous en serez informé avant de donner votre Consentement.

Le Consentement à la communication de Renseignements personnels d'un Tiers peut être fourni par vous à Domaine Forget afin qu'elle recueille les Renseignements personnels de ce Tiers.

Domaine Forget recueillera des Renseignements personnels auprès de vous seulement, sauf si vous consentez à ce qu'elle puisse en recueillir auprès de Tiers. Toutefois, Domaine Forget peut, sans votre Consentement, recueillir ces Renseignements personnels auprès d'un Tiers si la loi l'autorise. Elle peut également le faire si elle a un intérêt sérieux et légitime et si l'une ou l'autre des conditions suivantes se réalise:

- les Renseignements personnels sont recueillis dans votre intérêt et ne peuvent être recueillis auprès de vous en temps opportun; ou
- la collecte auprès d'un Tiers est nécessaire afin d'assurer l'exactitude des Renseignements personnels.

3.2. Consentement de l'enfant à l'égard des services de la société de l'information

Lorsqu'un enfant donne son Consentement au Traitement de ses Renseignements personnels à une ou plusieurs fins précises relativement à l'offre de services normalement fournis contre rémunération, à distance, par voie électronique et à la demande individuelle d'un destinataire de services, l'enfant doit être âgé d'au moins 16 ans, à moins que le Consentement à ce Traitement soit donné ou autorisé par le titulaire de la responsabilité parentale sur lui.

Domaine Forget fera des efforts raisonnables pour vérifier dans de tels cas que le Consentement est donné ou autorisé par le titulaire de la responsabilité parentale à l'égard de l'enfant, en tenant compte de la technologie disponible.

4. LIMITES DE LA COLLECTE, MINIMISATION DES DONNÉES, ÉQUITÉ ET LICÉITÉ

La collecte de Renseignements personnels sera adéquate, pertinente et se limitera aux fins identifiées par Domaine Forget pour laquelle elle est effectuée. Les Renseignements personnels seront recueillis de manière honnête et licite.

Domaine Forget spécifiera le type de Renseignements personnels recueillis dans le cadre de ses politiques et pratiques de gestion de l'information. Les Renseignements personnels recueillis peuvent inclure, sans s'y limiter:

- Votre nom et prénom;
- Votre adresse civique;
- Votre adresse électronique;
- Votre numéro de téléphone;
- Certaines informations relatives à votre carte de crédit;
- L'historique de vos achats;
- Votre adresse IP; et
- Vos comportements de navigation;

Domaine Forget peut choisir de ne pas exiger votre Consentement pour le Traitement des Renseignements personnels vous concernant si et dans la mesure où le Traitement est nécessaire :

- (a) pour l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou afin d'entreprendre des démarches à votre demande avant la conclusion d'un contrat;
- (b) pour le respect d'une obligation légale à laquelle Domaine Forget est soumise, incluant, notamment, toute étude de marché requise en vertu de la réglementation applicable à ses activités;
- (c) afin de protéger vos intérêts vitaux ou ceux d'une autre personne physique;
- (d) pour l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public ou dans l'exercice de l'autorité publique dont est investie Domaine Forget;
- (e) aux fins des intérêts légitimes poursuivis par Domaine Forget ou par un Tiers, sauf lorsque vos intérêts ou les droits et libertés fondamentaux qui exigent la protection des Renseignements personnels l'emportent sur ces intérêts.

Domaine Forget peut constituer un dossier sur une personne.

Lorsque Domaine Forget constitue un dossier sur vous ou enregistre vos Renseignements personnels dans un fichier de celui-ci, elle fera une inscription indiquant la source de tout Renseignement personnel recueilli auprès d'un Tiers lorsque ce Tiers est une personne qui exploite une entreprise. Cette inscription fait partie de votre dossier.

Domaine Forget ne peut refuser d'acquiescer à une demande de bien ou de service ni à une demande relative à un emploi à cause du refus de la personne qui formule la demande de lui fournir un Renseignement personnel sauf dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes:

- la collecte est nécessaire à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat;
- la collecte des Renseignements personnels est autorisée par la loi; ou
- il y a des motifs raisonnables de croire qu'une telle demande n'est pas licite.

Domaine Forget ne traitera pas les Renseignements personnels qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les croyances religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, les données génétiques, les données biométriques dans le but d'identifier de façon unique une personne physique, les données concernant la santé ou les données concernant la vie sexuelle d'une personne physique ou son orientation sexuelle, sauf dans les cas énumérés au paragraphe 2 de l'article 9 du RGPD.

5. LIMITES DE L'UTILISATION, DE LA COMMUNICATION ET DE LA CONSERVATION

Les Renseignements personnels ne seront pas traités à des fins autres que celles auxquelles ils ont été recueillis, sauf avec votre Consentement ou à moins que la loi ne l'exige. Les Renseignements personnels seront conservés aussi longtemps que nécessaire pour la réalisation des fins déterminées sous une forme qui ne permet pas de vous identifier plus longtemps que nécessaire aux fins pour lesquelles les Renseignements personnels sont traités.

Domaine Forget peut élaborer des lignes directrices et des procédures pour la conservation des Renseignements personnels précisant les durées minimales et maximales de conservation et élabore et applique des lignes directrices régissant la destruction des Renseignements personnels. (Domaine Forget peut être assujettie à des exigences prévues par la loi en ce qui concerne les périodes de conservation).

Domaine Forget ne communiquera pas à un Tiers vos Renseignements personnels, sauf si vous y consentez, ou si cette communication ou utilisation est prévue par la loi.

Par exemple, dans l'exploitation de son entreprise, les employés, mandataires et agents autorisés de Domaine Forget ainsi que tout fournisseur ayant un contrat de travail ou de service avec Domaine Forget peuvent avoir accès à des Renseignements personnels sans votre Consentement si les Renseignements personnels sont nécessaires à l'exercice de ses fonctions ou à l'exécution de son mandat ou de son contrat.

Domaine Forget peut, sans votre Consentement, communiquer des Renseignements personnels contenus dans un dossier qu'elle détient à une agence d'archivage si cette agence d'archivage est une personne qui exploite une entreprise qui a pour objet d'acquérir, de conserver et de diffuser des documents pour leur valeur d'information générale et si ces Renseignements personnels sont communiqués dans le cadre d'une cession ou d'un dépôt des archives de l'entreprise.

Des Renseignements personnels peuvent également être communiqués sans votre Consentement à des fins de recherche si les documents ne sont pas structurés de manière à pouvoir identifier une personne par référence à son nom, à un signe ou symbole propre à celle-ci et s'il n'y a aucun moyen de repérer ces Renseignements personnels à partir d'une telle référence.

Toute personne qui détient des Renseignements personnels pour le compte de Domaine Forget peut, lorsqu'elle est saisie d'une demande d'accès ou de rectification par une personne concernée, référer la demande à Domaine Forget.

6. EXACTITUDE, INTÉGRITÉ, CONFIDENTIALITÉ ET DROIT DE RECTIFICATION

Les Renseignements personnels doivent être aussi exacts, complets et tenus à jour tel que l'exigent les fins auxquelles ils sont destinés. Toutes les mesures raisonnables seront prises pour s'assurer que les Renseignements personnels inexacts, compte tenu des fins pour lesquelles ils sont traités, soient effacés ou rectifiés sans délai.

Les Renseignements personnels qui servent de façon continue, y compris les Renseignements personnels qui peuvent être communiqués à des Tiers, seront généralement exacts et à jour à moins que des limites se rapportant à l'exactitude de ces Renseignements personnels ne soient clairement établies.

Domaine Forget ne mettra pas systématiquement à jour les Renseignements personnels à moins que cela ne soit nécessaire pour atteindre les fins auxquelles ils ont été recueillis.

Le degré d'exactitude et de mise à jour ainsi que le caractère complet des Renseignements personnels dépendront de l'entrée de données (i) par vous ou (ii) résultant de votre utilisation des produits ou services de Domaine Forget ainsi que de l'utilisation des Renseignements personnels, compte tenu de vos intérêts.

Vous aurez le droit d'obtenir de Domaine Forget dans un délai raisonnable la rectification de Renseignements personnels inexacts vous concernant. Compte tenu des objectifs du Traitement, vous aurez le droit de faire compléter des Renseignements personnels incomplets, y compris au moyen d'une déclaration supplémentaire.

7. MESURES DE SÉCURITÉ

Les Renseignements personnels seront protégés au moyen de mesures de sécurité correspondant à leur degré de sensibilité y compris la protection contre le Traitement non autorisé ou illicite et contre la perte accidentelle, la destruction ou l'endommagement, par des mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

7.1. Mesures de sécurité

Domaine Forget prendra les mesures de sécurité nécessaires pour assurer la protection des Renseignements personnels et qui sont raisonnables compte tenu de la sensibilité des Renseignements personnels, des fins pour lesquelles ils doivent être utilisés, de la quantité et de la distribution des Renseignements personnels et du support sur lequel ils sont conservés.

Les mesures de sécurité de Domaine Forget protégeront les Renseignements personnels contre la perte ou le vol et contre l'accès non autorisé, la communication, la copie, l'utilisation ou la modification.

La nature des mesures de sécurité variera en fonction du degré de sensibilité des Renseignements personnels recueillis, de la quantité, de la répartition et du format des Renseignements personnels ainsi que des méthodes de conservation.

Les méthodes de protection comprennent:

- des mesures physiques (par exemple la restriction de l'accès aux bureaux);
- des mesures administratives (par exemple des autorisations sécuritaires); et
- des mesures techniques (par exemple l'usage de mots de passe).

Domaine Forget sensibilisera son personnel à l'importance de protéger le caractère confidentiel des Renseignements personnels et un soin particulier sera apporté au moment de la destruction des Renseignements personnels afin d'empêcher des personnes non autorisées à avoir y accès.

Domaine Forget met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le Traitement est effectué conformément aux lois et règlements applicables, en prenant en considération la nature, la portée, le contexte et les objectifs du Traitement ainsi que les probabilités et la sévérité des atteintes aux droits et libertés des personnes physiques. Ces mesures seront réexaminées et mises à jour si nécessaire. Dans

la mesure où elles sont proportionnelles aux activités de Traitement, ces mesures comprendront la mise en œuvre de politiques appropriées de protection des données par Domaine Forget.

Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre, de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement, ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité variable, que présente le Traitement pour les droits et libertés des personnes physiques, Domaine Forget mettra en œuvre, des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer un niveau de sécurité adapté au risque, y compris entre autres, selon les besoins:

- (a) la Pseudonymisation et le chiffrement des Renseignements personnels;
- (b) des moyens permettant d'assurer la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et services de Traitement;
- (c) des moyens permettant de rétablir la disponibilité des Renseignements personnels et l'accès à ceux-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique;
- (d) une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du Traitement.

Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, il est tenu compte en particulier des risques que présente le Traitement, résultant notamment de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée de Renseignements personnels transmis, conservés ou traités d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de tels Renseignements personnels, de manière accidentelle ou illicite.

7.2. Protection des données dès la conception

Compte tenu de l'état des connaissances, des coûts de mise en œuvre, de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du Traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, que présente le Traitement pour les droits et libertés des personnes physiques, Domaine Forget mettra en œuvre, tant au moment de la détermination des moyens du Traitement qu'au moment du Traitement lui-même, des mesures techniques et organisationnelles appropriées, telles que la Pseudonymisation, qui sont destinées à mettre en œuvre les principes relatifs à la protection des données, par exemple la minimisation des données, de façon effective et à assortir le Traitement de ce qui est nécessaire dans le Traitement afin de répondre aux exigences des lois et réglementations applicables et de protéger vos droits.

7.3. Protection des données par défaut

Domaine Forget mettra en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer que, par défaut, seuls les Renseignements personnels qui sont nécessaires au regard de chaque fin spécifique du Traitement soient traités. Cela s'applique à la quantité de Renseignements personnels recueillis, à l'étendue de leur Traitement, à la durée de conservation et à leur accessibilité. De telles mesures font en sorte notamment que, par défaut, les Renseignements personnels ne seront pas rendus accessibles à un nombre indéterminé de personnes physiques sans votre intervention.

7.4. Intermédiaires

Lorsque le Traitement est effectué pour le compte de Domaine Forget, Domaine Forget fera uniquement appel à des Intermédiaires qui présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de manière à ce que le Traitement soit conforme aux exigences légales et réglementaires applicables et assure ainsi la protection de vos droits. Un tel Intermédiaire n'engagera pas un autre Intermédiaire sans l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale, de Domaine Forget. Le Traitement par un Intermédiaire sera régi par un contrat qui lie l'Intermédiaire à l'égard de Domaine Forget et qui définit l'objet, la durée, la nature et les fins du Traitement, le type de Renseignements personnels et les catégories de personnes ainsi que les obligations et droits de Domaine Forget. Lorsqu'un Intermédiaire recrute un autre Intermédiaire pour mener des activités de Traitement spécifiques pour le compte de Domaine Forget, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles fixées dans le contrat entre Domaine Forget et l'Intermédiaire seront imposées à cet autre Intermédiaire au moyen d'un contrat. L'Intermédiaire ou toute personne agissant sous l'autorité de Domaine Forget ou de l'Intermédiaire, ayant accès aux Renseignements personnels, ne traiteront pas ces données, excepté sur instruction de Domaine Forget, à moins d'y être légalement tenu par une autorité publique autorisée.

7.5. Avis d'une atteinte à la protection des Renseignements personnels

Domaine Forget documentera toute Violation de Renseignements personnels, en indiquant les faits concernant la violation des données à caractère personnel, ses effets et les mesures prises pour y remédier, et avisera l'autorité publique mandatée conformément à la législation applicable, si possible, dans les 72 heures de sa connaissance, à moins que cette Violation de Renseignements personnels ne risque pas de mettre en péril les droits et libertés des personnes physiques. Une telle notification, à tout le moins:

- (a) décrira la nature de la Violation de Renseignements personnels, y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées ainsi que les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de Renseignements personnels concernés;

- (b) communiquera le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues;
- (c) décrira les conséquences probables de la Violation de Renseignements personnels;
- (d) décrira les mesures prises ou que Domaine Forget propose de prendre pour remédier à la Violation de Renseignements personnels, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.

Domaine Forget vous communiquera la Violation de Renseignements personnels dans les meilleurs délais lorsqu'une telle Violation de Renseignements personnels est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique. Cette communication décrira, en des termes clairs et simples, la nature de la Violation de Renseignements personnels et contiendra au moins les informations et les mesures visées aux points b), c) et d) ci-dessus.

8. OUVERTURE ET TRANSPARENCE

Domaine Forget rendra facilement accessible de l'information précise sur ses politiques et ses pratiques concernant la gestion des Renseignements personnels.

Domaine Forget fait preuve de transparence au niveau de ses politiques et pratiques concernant la gestion des Renseignements personnels. Vous pouvez obtenir de l'information au sujet des politiques et des pratiques de Domaine Forget sans efforts déraisonnables. Cette information est disponible sous une forme aisément accessible et compréhensible.

Domaine Forget peut rendre l'information concernant sa politique et ses pratiques en matière de Renseignements personnels accessibles de diverses façons. La méthode choisie est en fonction de la nature des activités de Domaine Forget et d'autres considérations.

Domaine Forget prend des mesures appropriées pour fournir sous une forme concise, transparente, intelligible et facilement accessible, en utilisant un langage clair et simple, toute information qui doit vous être fournie (que les Renseignements personnels soient recueillis auprès de vous ou non, sous réserve des situations où les Renseignements personnels doivent demeurer confidentiels en raison d'une obligation de secret professionnel) et toute communication concernant vos droits relatifs au Traitement des Renseignements personnels vous concernant.

Plus spécifiquement, que les Renseignements personnels soient recueillis auprès de vous ou non, Domaine Forget, au moment où les Renseignements personnels sont obtenus (ou, lorsque les Renseignements personnels n'ont pas été obtenus

auprès de vous, dans un délai raisonnable après avoir obtenu les Renseignements personnels, mais ne dépassant pas un mois, eu égard aux circonstances particulières dans lesquelles les Renseignements personnels sont traités), vous fournira les informations suivantes, à moins que (i) vous disposez déjà de ces informations, ou (ii) la fourniture de telles informations se révèle impossible ou exigerait des efforts disproportionnés, ou (iii) les Renseignements personnels doivent rester confidentiels en vertu d'une obligation de secret professionnel :

- (a) l'identité et les coordonnées de Domaine Forget et, le cas échéant, des représentants de Domaine Forget (y compris leurs titres et adresses) responsables des politiques et pratiques de Domaine Forget et à qui les plaintes ou demandes d'information peuvent être transmises;
- (b) les fins pour lesquelles le Traitement est effectué auquel sont destinés les Renseignements personnels ainsi que la base juridique du Traitement;
- (c) les intérêts légitimes poursuivis par Domaine Forget ou par un Tiers ici lorsque le Traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par Domaine Forget ou par ce Tiers;
- (d) une description du genre de Renseignements personnels que possède Domaine Forget, y compris une explication générale de l'usage auquel ils sont destinés, et les catégories de Renseignements personnels concernées;
- (e) les destinataires ou les catégories de destinataires des Renseignements personnels, le cas échéant, y compris les Renseignements personnels qui sont communiqués aux organisations connexes (p. ex. les sociétés affiliées comme les filiales et les sociétés mères);
- (f) une description du moyen d'accès aux Renseignements personnels que possède Domaine Forget; et
- (g) le cas échéant, le fait que Domaine Forget a l'intention d'effectuer un transfert de Renseignements personnels à un destinataire dans un pays tiers ou une organisation internationale, et l'existence ou l'absence d'une décision d'adéquation au sens du RGPD, ou la référence aux garanties appropriées ou adaptées et les moyens d'en obtenir une copie ou l'endroit où elles ont été mises à disposition.

À moins que vous ne disposiez déjà de ces informations, Domaine Forget vous fournira, au moment les Renseignements personnels sont obtenus, les informations complémentaires suivantes qui sont nécessaires pour assurer un Traitement équitable et transparent :

- (a) la durée de conservation des Renseignements personnels ou, lorsque ce n'est pas possible, les critères utilisés pour déterminer cette durée;

- (b) l'existence du droit de demander à Domaine Forget l'accès aux Renseignements personnels, la rectification ou l'effacement de ceux-ci, ou une Limitation de Traitement vous concernant, ou du droit de s'opposer au Traitement et du droit à la portabilité des données;
- (c) lorsque le Traitement est fondé sur votre Consentement, l'existence du droit de retirer votre Consentement à tout moment, sans porter atteinte à la légalité du Traitement fondé sur le Consentement effectué avant le retrait de celui-ci;
- (d) le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité publique habilitée par loi;
- (e) la source d'où proviennent les Renseignements personnels (s'ils ne proviennent pas de vous) et, le cas échéant, une mention indiquant qu'elles sont issues ou non de sources accessibles au public;
- (f) des informations sur la question de savoir si l'exigence de fourniture de Renseignements personnels a un caractère réglementaire ou contractuel ou si elle conditionne la conclusion d'un contrat et si vous êtes tenu de fournir les Renseignements personnels, ainsi que sur les conséquences éventuelles de la non-fourniture de ces Renseignements personnels; et
- (g) l'existence d'une prise de décision automatisée, y compris un Profilage, et, au moins en pareils cas, des informations utiles concernant la logique sous-jacente, ainsi que l'importance et les conséquences prévues de ce Traitement pour vous.

Les éléments susmentionnés peuvent être fournis accompagnés d'icônes normalisées (pouvant être lisibles par machine lorsque présentées par voie électronique) afin d'offrir une bonne vue d'ensemble, facilement visible, compréhensible et clairement lisible, du Traitement prévu.

9. ACCÈS DES INDIVIDUS À LEURS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET AUTRES DROITS

Sur demande, vous serez informé de l'existence et du Traitement de vos Renseignements personnels et obtiendrez l'accès à ces Renseignements personnels. Vous pourrez contester l'exactitude et l'intégralité des Renseignements personnels et y apporter les corrections appropriées.

9.1. Droit d'accès

Sur demande, Domaine Forget, vous informera si elle détient des Renseignements personnels sur vous et pourra en indiquer la source. Généralement, Domaine Forget vous donnera accès à ces Renseignements personnels. Vous pourriez être requis de fournir des informations suffisantes afin de permettre à Domaine Forget

de vous communiquer un compte rendu de l'existence et du Traitement des Renseignements personnels.

Vous êtes en droit de faire effacer un Renseignement personnel vous concernant s'il fut recueilli d'une manière illicite.

Une demande d'accès ou de rectification ne peut être considérée que si elle est faite par écrit par vous et que vous êtes en mesure de prouver que vous êtes la personne concernée par la demande (ou son représentant, l'héritier ou le successeur de la personne concernée, le liquidateur de la succession ou le bénéficiaire d'une assurance-vie ou d'une indemnité de décès).

Lorsque Domaine Forget détient un dossier qui fait l'objet d'une demande d'accès, de rectification ou d'effacement, Domaine Forget répond dans les meilleurs délais suite à la réception de la demande et en tout état de cause dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Au besoin, ce délai peut être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes. Domaine Forget vous informera de cette prolongation et des motifs du report dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande. Les informations demandées seront fournies sous une forme aisément compréhensible. (Par exemple, si Domaine Forget se sert d'abréviations ou de codes pour l'enregistrement des Renseignements personnels, elle fournira les explications nécessaires).

Les informations seront fournies par écrit ou par d'autres moyens y compris, lorsque c'est approprié, par voie électronique. Lorsque vous en faites la demande, les informations peuvent être fournies oralement, à condition que votre identité soit démontrée par d'autres moyens.

Domaine Forget facilitera l'exercice de vos droits relatifs au Traitement de vos Renseignements personnels et ne refusera pas de donner suite à votre demande d'exercer ces droits à moins que Domaine Forget ne soit pas en mesure de vous identifier.

Dans certaines situations, il peut être impossible à Domaine Forget de communiquer tous les Renseignements personnels qu'elle possède à votre sujet. Les exceptions aux exigences en matière d'accès sont restreintes et précises. Les raisons pour lesquelles l'accès est refusé sont fournies sur demande.

Parmi ces exceptions figurent des Renseignements personnels dont le coût de transmission est exorbitant, des Renseignements personnels contenant des détails concernant d'autres personnes, l'existence de raisons d'ordre juridique, de raisons de sécurité ou de raisons d'ordre commercial qui empêche la transmission des renseignements et le fait que les Renseignements personnels sont protégés par le secret professionnel ou le secret relatif au litige.

Domaine Forget peut refuser de vous communiquer des Renseignements personnels lorsque la communication de ces Renseignements personnels

risquerait d'entraver une enquête dont le but est la prévention, la détection ou la répression de crimes ou d'infractions statutaires.

Domaine Forget refusera de vous communiquer des Renseignements personnels lorsque (i) la communication risquerait de révéler des Renseignements personnels à propos d'un Tiers ou l'existence de tels Renseignements personnels et (ii) cette communication serait susceptible de nuire sérieusement à ce Tiers, sauf si ce dernier consent à la communication des Renseignements personnels ou qu'il ne s'agisse d'un cas d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité d'une personne.

Si Domaine Forget ne donne pas suite à votre demande, Domaine Forget vous informera sans tarder et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande des motifs de son inaction et de la possibilité de déposer une plainte auprès d'une autorité publique habilitée par loi et de former un recours juridictionnel.

La transcription, la reproduction ou la transmission de Renseignements personnels ainsi que toute communication et mesures prises relativement à cette transcription, reproduction ou transmission seront fournies gratuitement, à moins que vos demandes ne soient manifestement infondées ou excessives, notamment en raison de leur caractère répétitif, auquel cas Domaine Forget peut soit refuser de donner suite aux demandes, soit exiger le paiement de frais raisonnables qui tiennent compte des coûts administratifs supportés pour fournir les informations, procéder aux communications ou prendre les mesures demandées. Pour toute copie supplémentaire que vous demandez, Domaine Forget pourra exiger le paiement de frais raisonnables basés sur les coûts administratifs.

9.2. Droit à l'effacement (« Droit à l'oubli »)

Vous aurez le droit d'obtenir de Domaine Forget l'effacement, dans les meilleurs délais, de Renseignements personnels vous concernant et Domaine Forget a l'obligation d'effacer ces Renseignements personnels dans les meilleurs délais, lorsque l'un des motifs suivants s'applique:

- (a) les Renseignements personnels ne sont plus nécessaires au regard des fins pour lesquelles ils ont été recueillis ou autrement traités;
- (b) vous retirez le Consentement sur lequel est fondé le Traitement et il n'existe pas d'autre fondement juridique au Traitement;
- (c) vous vous opposez au Traitement et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le Traitement;
- (d) les Renseignements personnels ont fait l'objet d'un traitement illicite;
- (e) les Renseignements personnels doivent être effacés pour respecter une obligation légale à laquelle Domaine Forget est assujettie;

- (f) les Renseignements personnels ont été recueillis dans le cadre d'une offre de services prestés normalement contre rémunération, à distance, par voie électronique et à la demande individuelle d'un destinataire de services.

Lorsque Domaine Forget a rendu publique les Renseignements personnels et qu'elle est tenue de les effacer, Domaine Forget, compte tenu des technologies disponibles et des coûts de mise en œuvre, prendra les mesures raisonnables, y compris des mesures d'ordre technique, pour informer les Responsables du Traitement qui traitent ces Renseignements personnels que vous avez demandé l'effacement, par ces Responsables du Traitement, de tout lien vers ces Renseignements personnels ou de toute copie ou reproduction de ceux-ci.

Ce droit d'effacement ne s'appliquera pas dans la mesure où le Traitement est nécessaire :

- (a) à l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information;
- (b) pour respecter une obligation légale qui requiert le Traitement par une autorité publique habilitée par loi à laquelle Domaine Forget est soumise ou exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont Domaine Forget est investi;
- (c) pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique;
- (d) à des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques, dans la mesure où le droit d'effacement est susceptible de rendre impossible ou de compromettre gravement la réalisation des objectifs du Traitement; ou
- (e) à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

9.3. Droit à la Limitation de Traitement

Vous aurez le droit d'obtenir de Domaine Forget une Limitation du Traitement lorsque l'un des éléments suivants s'applique :

- (a) pendant une durée permettant à Domaine Forget de vérifier l'exactitude des données à caractère personnel alors que vous contestez l'exactitude de Renseignements personnels;
- (b) le traitement est illicite et vous vous opposez à l'effacement de Renseignements personnels et exigez à la place la Limitation du Traitement par limitation de leur utilisation;
- (c) Domaine Forget n'a plus besoin des Renseignements personnels aux fins du Traitement, mais celles-ci vous sont encore nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice;

- (d) vous vous opposez au Traitement pendant une vérification portant sur le point de savoir si les motifs légitimes poursuivis par Domaine Forget prévalent sur les vôtres.

Lorsque le Traitement a été limité conformément à ce qui précède, ces Renseignements personnels ne peuvent, à l'exception de leur conservation, être traités qu'avec votre Consentement ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, ou pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale, ou encore pour des motifs importants d'intérêt public d'une autorité publique habilitée par loi.

Si vous avez obtenu une Limitation du Traitement conformément à ce qui précède, vous en serez informé par Domaine Forget avant que la Limitation du Traitement ne soit levée.

9.4. Droit à la portabilité des données

Vous aurez le droit de recevoir les Renseignements personnels que vous avez fournis à Domaine Forget, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et vous aurez le droit de transmettre ces Renseignements personnels à un autre Responsable du Traitement sans que Domaine Forget y fasse obstacle lorsque le Traitement est fondé sur votre Consentement et que le Traitement est effectué à l'aide de procédés automatisés.

9.5. Droit d'opposition

Vous pouvez vous opposer, à tout moment, pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un Traitement des Renseignements personnels vous concernant qui est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par Domaine Forget ou par un Tiers ou pour l'exécution d'une mission effectuée dans l'intérêt public ou relevant de l'exercice d'une autorité publique dont est investi Domaine Forget, y compris du Profilage. Domaine Forget ne traitera plus les Renseignements personnels à moins que Domaine Forget ne démontre qu'il existe des motifs légitimes impérieux pour le Traitement qui prévalent sur vos intérêts, droits et libertés ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

9.6. Décision individuelle automatisée, y compris le Profilage

Vous pouvez ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un Traitement automatisé, y compris le Profilage, produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire, à moins que la décision ne soit :

- (a) nécessaire à la conclusion ou à l'exécution d'un contrat entre vous et Domaine Forget;

(b) autorisé par la loi à laquelle Domaine Forget est soumise et qui prévoit également des mesures appropriées pour la sauvegarde de vos droits, libertés et des intérêts légitimes; ou

(c) fondée sur votre Consentement explicite.

Dans les cas visés aux points a) et c) ci-dessus, Domaine Forget mettra en œuvre des mesures appropriées pour la sauvegarde de votre droit d'obtenir une intervention humaine de la part de Domaine Forget, d'exprimer votre point de vue et de contester la décision.

10. PLAINTÉ À L'ÉGARD DU NON-RESPECT DES PRINCIPES

Vous pouvez contester le respect de cette Politique par Domaine Forget en vous adressant aux personnes responsables d'assurer le respect de celle-ci.

Domaine Forget a établi des procédures pour recevoir les plaintes et les demandes d'information concernant ses politiques et pratiques de gestion des Renseignements personnels. La procédure relative aux plaintes est facilement accessible et simple à utiliser.

Domaine Forget informera les personnes qui présentent une demande d'information ou déposent une plainte de l'existence des procédures pertinentes.

Domaine Forget fera enquête sur toutes les plaintes. Si une plainte est jugée fondée, Domaine Forget prendra les mesures appropriées y compris, au besoin, la modification de ses politiques et de ses pratiques.

Lorsqu'une plainte n'est pas résolue à votre satisfaction, le contenu de la contestation non résolue sera enregistré par Domaine Forget.